



communiqué

Date Le 31 juillet 1985

85/114

Pour publication

TRAVERSE DU POLAR SEA

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Don Mazankowski, ministre des Transports, et l'honorable David Crombie, ministre des Affaires indiennes et du Nord, ont annoncé aujourd'hui que le Canada a autorisé le Polar Sea, un brise-glace de la Garde côtière américaine, à traverser les eaux arctiques canadiennes entre le 1^{er} et le 15 août 1985. Le brise-glace naviguera dans ces eaux avec l'appui et la participation du Canada.

Le Canada et les États-Unis se sont longuement consultés au sujet des plans de la traversée et des dispositions à prendre.

Le gouvernement du Canada a bien fait ressortir que les eaux de l'archipel arctique, notamment le passage du Nord-Ouest, sont des eaux intérieures du Canada et tombent sous la souveraineté canadienne. Il a d'autre part réaffirmé son engagement de longue date à faciliter la navigation sécuritaire dans l'Arctique, sous réserve des conditions à respecter pour en protéger l'environnement et préserver le bien-être de ses habitants. Ces conditions ont été remplies.

Le gouvernement du Canada a été informé des intentions américaines le 21 mai dernier. En lui transmettant cette information, les États-Unis ont proposé que la traversée s'effectue dans un esprit de collaboration, avec des représentants canadiens à bord du Polar Sea.

... 2